



Communication de progrès (COP)

Complément à la déclaration de performance
extra-financière 2018



GROUPE
vyv



Engagements

À sa création en septembre 2017, le Groupe VYV est devenu le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Fort du regroupement de 14 mutuelles et groupements dédiés à tous les secteurs professionnels, le Groupe VYV s'est engagé à apporter des réponses innovantes aux multiples enjeux de la protection sociale tout en restant ancré dans le mutualisme.

Au mois de juin 2018, le Groupe VYV a décidé d'adhérer au Global Compact France. Un an après cette adhésion, cette communication de progrès (COP) et la déclaration de performance extra-financière qui l'accompagne font le point sur la politique de développement durable du groupe en construction et montre comment le Groupe VYV et ses entités répondent aux 10 principes du Global Compact.

Déclarations des dirigeants



Stéphane Dedeyan

Directeur général du Groupe VYV

Au mois de juin 2018, en même temps que notre groupe nouvellement créé se structurait, nous choisissons d'installer notre direction du développement durable et d'annoncer, comme premier acte de notre ambition en la matière, notre adhésion au Global Compact.

Fort de la grande diversité de ses métiers et de ses expertises le Groupe VYV affiche aujourd'hui la volonté de « faire système », d'assembler l'ensemble des briques et des solutions que nous proposons (assurances, services innovants, assistance, offre de soins portée par VYV Care et maintenant logement) pour apporter des réponses absolument uniques et extrêmement différenciantes à tous nos publics. En bref, de protéger et améliorer la vie, ensemble.

La politique de développement durable que nous construisons et inscrivons au niveau stratégique se met au service de cette ambition sociétale notamment en nous aidant à identifier comment utiliser plus efficacement et responsablement nos différentes ressources et capitaux, à mesurer l'impact extra-financier de nos décisions et à construire un dialogue à forte valeur ajoutée avec nos parties prenantes. L'horizon de cette politique : amener notre groupe à contribuer positivement et efficacement aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Nous ne sommes qu'au début de notre chemin mais notre nouvel engagement dans le Global Compact et le travail que notre groupe et toutes ses entités mettent déjà en œuvre pour répondre à ses 10 principes est un marqueur de notre volonté de continuer à inscrire les enjeux de développement durable au cœur de notre projet de groupe.



Thierry Beudet

Président du Groupe VYV

La logique de développement durable se trouve au cœur de notre projet mutualiste. Dans notre objet social d'abord : entrepreneurs de solidarité et de mieux vivre, notre projet vise à protéger et à permettre le développement humain. Dans notre façon d'exercer nos métiers également : nos modèles d'entreprendre innovants, non lucratifs, solidaires et responsables contribuent à développer une économie plus juste, plus innovante, plus proche des territoires et de leurs habitants. Nous avons choisi d'inscrire ces idées au cœur de notre promesse mutualiste, partagée par tous les fondateurs du groupe lors de sa création.

Nos fonctionnements démocratiques nous permettent de saisir au plus près les nouvelles attentes sociétales et de nous organiser pour répondre à nos parties prenantes, et en premier lieu à nos adhérents. Nous faisons le constat qu'en matière de développement durable, leurs attentes, leurs exigences sont de plus en plus fortes.

Les élus de nos mutuelles sont mobilisés pour y répondre. Au travers des travaux de notre commission développement durable ou directement lors de notre assemblée générale qui a approuvé notre déclaration de performance extra-financière, ils font de notre politique de développement durable et de notre engagement dans le Global Compact un axe essentiel de notre performance mutualiste.

Un modèle d'affaire contribuant aux objectifs de développement durable

Capitaux et ressources

Création de valeur

- Capital humain**
- 40 000 collaborateurs partageant les mêmes valeurs
 - 10 000 élus locaux et militants
 - 2 600 délégués élus parmi les adhérents
 - 149 élus ambassadeurs VYV sur les territoires

- Capital intellectuel**
- Multiexpertise pour différents publics
 - Un espace permanent d'échange entre membres : VYV Coopération (UGM)
 - Des experts métiers pour la veille, la recherche et l'innovation
 - Des experts médicaux dans les établissements : VYV Care

- Capital manufacturier**
- Plus de 450 agences sur l'ensemble du territoire
 - 1 000 établissements de soins et de services
 - Des réseaux de soins (prestations optiques, dentaires, audio...)
 - Des services innovants (e-santé)

Capital sociétal

Une culture mutualiste au service de ses adhérents et de l'intérêt général

- Capital financier**
- 3 920 M€ de fonds propres (Solvabilité 2)
 - 160 % (Solvabilité 2 à fin 2018)
 - VYV Invest, une filiale dédiée aux investissements stratégiques

La promesse mutualiste

Incarner aujourd'hui

Être utile à tous et à chacun

Devenir l'acteur global d'une protection sociale

Développer des produits et services adaptés et innovants contribuant au mieux vivre

SERVICES

Assistance
Réseaux de soins
Prévention
Solutions de mieux-vivre

Identifier des besoins dans les parcours de soins

Prendre en charge qualitativement des adhérents, patients et clients à coût maîtrisé

Élaborer de nouvelles réponses aux besoins des adhérents combinant assurance et services

Distribuer des offres adaptées aux différents publics cibles du groupe

Santé
Prévoyance
Épargne
retraite

Protéger et améliorer la vie

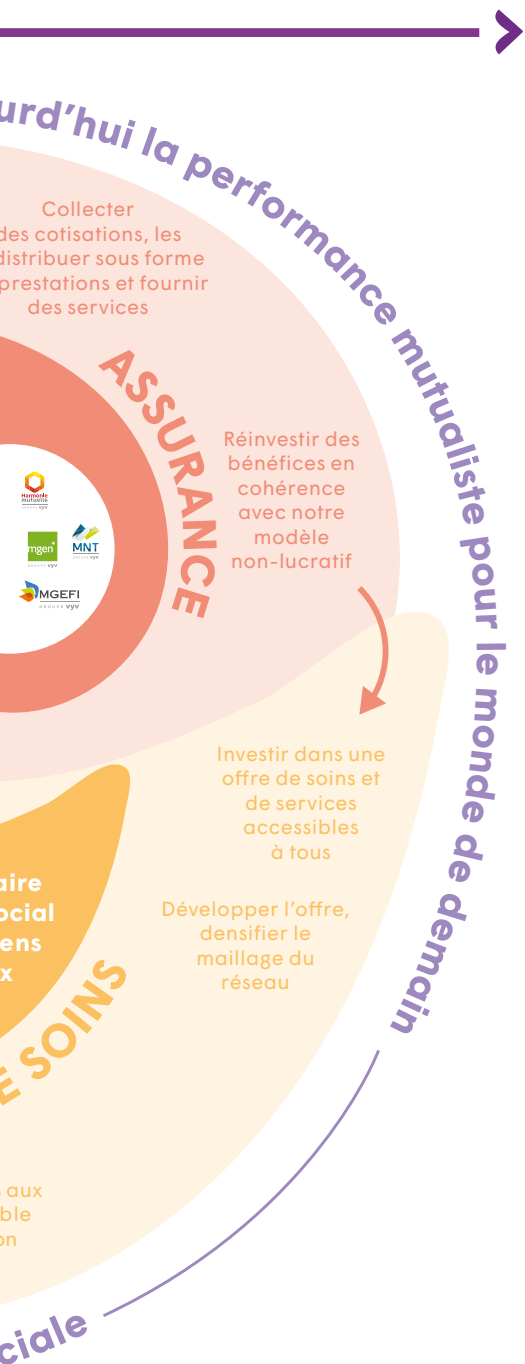
Offre santé & médico-social
Offre de bien-être
médical

OFFRE DE

Renforcer l'accès soins de l'ensemble de la population

Dans son objet ou dans son fonctionnement, le modèle d'affaire du Groupe VYV (résumé dans le schéma ci-dessous) contribue à la réalisation des objectifs du développement durable.

Impacts sociétaux et contribution au développement durable



Impact financier

Résultat net consolidé 2018 : 67,3 M€

Impact santé

- Plusieurs millions de patients dans nos établissements et réseaux de soins
- Plusieurs milliers de professionnels de santé salariés ou conventionnés
- Des actions de préventions et de promotion de la santé

Impact sociétal

- 1^{er} groupe de protection sociale, 1^{er} acteur de l'assurance santé, 1^{er} opérateur national de services de soins et d'accompagnement
- Plus de 11 millions de personnes couvertes, plus de 88 000 entreprises accompagnées
- Politiques (achats, emploi) soutenant le développement des territoires
- Mécanismes de solidarité et d'action sociale

Impact militant

- Des milliers d'actions menées dans les régions par les délégués
- Une organisation régionale au plus proche des besoins locaux



Un modèle d'affaire au service du mieux-vivre

- Offres de protection sociale adaptées aux besoins et aux ressources de chacun, sans discrimination à l'adhésion et organisant des transferts de solidarité vers les publics les plus fragiles
- Accès pour tous à des services de soins de qualité à des coûts maîtrisés
- Programmes de prévention santé
 - Plaidoyer pour réduire les inégalités d'accès aux soins
 - Développement de services innovants pour le mieux-vivre



Une gouvernance démocratique

- Gouvernance par les représentants des adhérents
- Diversité de représentation



Un fonctionnement responsable

- Politiques RH contribuant au développement des territoires
- Politiques d'investissements et d'achats responsables pour allier performance économique, sociale et environnementale
- Politiques environnementales pour réduire les impacts des activités

Un engagement militant aux côtés de partenaires qui contribuent au progrès social et à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable

Une politique de développement durable construite sur les objectifs de développement durable de l'ONU

La direction développement durable du groupe, créée en septembre 2018, s'est fixé la raison d'être suivante : **faire du groupe et de toutes ses entités des contributeurs positifs et conscients aux objectifs de développement durable.**

Pour ce faire, elle a travaillé à développer une méthode lui permettant d'identifier les grands sujets sociétaux transverses sur lesquels le groupe devrait se positionner de manière prioritaire pour contribuer efficacement à l'atteinte de 17 objectifs de développement durable.

Cette méthode visant à intégrer les visions du plus grand nombre repose dans un premier temps sur la consultation de 660 acteurs internes, élus et salariés, au sein de toutes les entités du groupe, ainsi que, dans un second temps sur la conduite d'une consultation de ses parties prenantes externes les plus importantes. Elle fera émerger début 2020 les axes principaux de la politique de développement durable du Groupe VYV, ce en cohérence avec son adhésion au Global Compact.

Structure de la réponse

Principe général de réponse aux exigences de la COP

Le Groupe VYV intègre sa réponse aux 10 engagements du Global Compact de manière transversale dans sa politique de développement durable. L'ensemble des actions mises en œuvre pour assurer le respect des 10 engagements sont décrits dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) du groupe présentée et votée chaque année lors de son assemblée générale.

Cadre du reporting : la déclaration de performance extra-financière

La directive européenne de 2014 relative à la publication d'informations non financières, adaptée dans le droit français en 2017 (pour application sur l'exercice 2018) a fait évoluer les obligations des entreprises en matière de re-

porting extra-financier, rendant maintenant obligatoire la publication d'une déclaration de performance extra-financière (DPEF).

En conformité avec le texte réglementaire, la DPEF doit s'organiser en trois grandes parties :

- 1.** La présentation du modèle d'affaires de l'entreprise
- 2.** L'analyse des risques extra-financiers de l'entreprise.
- 3.** La description des politiques, procédures de diligence raisonnable et des résultats.

La déclaration de performance extra-financière doit présenter les risques extra-financiers significatifs auxquels fait face l'entreprise en lien avec ses activités, ses produits ou services, sa chaîne d'approvisionnement, ses relations d'affaires, la société, ou d'autres aspects sur les quatre catégories d'informations (sociale, environnementale, respect des droits de l'Homme, lutte contre la corruption et l'évasion fiscale). Elle doit réciproquement pouvoir expliquer de quelle manière ces risques significatifs extra-financiers affectent son modèle d'affaires, ses activités et sa performance financière. Les risques sont à la fois ceux que l'entreprise fait peser sur la société et ceux que la société fait peser sur l'entreprise.

Pour chacun des risques identifiés, la DPEF doit inclure une présentation des politiques, objectifs fixés, plans d'action déployés pour y répondre ainsi que, le cas échéant, les résultats de ces actions s'appuyant sur des indicateurs clés de performance.

Périmètre de reporting

La première DPEF du Groupe VYV porte sur l'UMG (la structure juridique adhérente au Global Compact) et les entités de l'UMG obligées par la réglementation (MGEN, Harmonie Mutuelle, MNT, Mutex) étant également celles à l'origine de risques extra-financiers les plus importants. Les autres entités contribuent également à la politique de développement durable groupe et seront à terme associées à cette déclaration. Il est à préciser que l'activité du Groupe VYV se déroule presque exclusivement sur le territoire Français.

Vérification, validation et revue

La DPEF du groupe VYV a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant dont les rapports figurent en fin du document.

Comme démarche structurante de la politique de développement durable du groupe, la DPEF a été présentée et validée lors des conseils d'administration de toutes les entités déclarantes ainsi que lors du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'UMG VYV.

La déclaration sera mise à jour et validée chaque année pour présenter les progrès des différentes politiques et plans d'actions mis en place pour répondre aux principaux risques extra-financiers, mais aussi pour prendre en considération les changements de périmètre du groupe (intégration de nouvelles entités obligées ou de nouveaux métiers).

Élaboration et structuration de la DPEF du groupe VYV

Pour identifier ces risques, le Groupe VYV a eu recours à une méthode décrite de manière détaillée dans la DPEF et a mobilisé, pour construire son univers de référence, de nombreux référentiels **dont les 17 objectifs de développement durable et les 10 principes du Global Compact.**

Les 11 risques sélectionnés sont mis au regard des 10 principes du Global Compact et présentés en partie 3 de cette COP.

À noter : les risques environnementaux liés à l'activité directe du groupe n'ont pas été retenus comme significatifs. Ces sujets, faisant partie des engagements du Global Compact et faisant néanmoins l'objet de politiques et plans d'action déclinés dans le cadre de la politique de développement durable, sont également présentés dans la DPEF.

Les 11 risques identifiés précédemment ont été répartis en 4 grands chapitres thématiques

- Agir en accord avec nos valeurs mutualistes
- Être utiles à tous et à chacun
- Développer et protéger toutes les richesses humaines du groupe
- Rechercher un impact positif sur les territoires

À l'intérieur de ces chapitres, chacun des sujets de risque est traité de façon identique

- Une présentation des **objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU concernés par le sujet de risque en question** : en adressant certains risques extra-financiers, le groupe contribue à l'atteinte de certains ODD.
- Une brève **description du risque extra-financier** expliquant pourquoi il a été considéré comme significatif
- Une **présentation entité par entité des politiques et plans d'actions mises en œuvre** pour répondre au risque ainsi que, le cas échéant, les résultats obtenus par ces politiques.
- Pour certains risques : des **indicateurs de performance (ICP)** permettant de mesurer les résultats de certaines des politiques décrites précédemment.

Actions et mesure de la performance



Le tableau ci-après présente comment le Groupe VYV intègre les 10 engagements du Global Compact au sein de sa DPEF et comment il contribue de ce fait aux différents objectifs de développement durable. Des renvois sont effectués afin de permettre au lecteur de retrouver au sein de la DPEF les différentes actions mises en œuvre, les résultats obtenus ainsi que les grands indicateurs clés utilisés pour les mesurer.



**THÉMATIQUES DE
RISQUE IDENTIFIÉES
DANS LA DPEF**

ENGAGEMENTS DU GLOBAL COMPACT CORRESPONDANTS

Attractivité et gestion
des compétences
et des talents

Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Qualité de vie au travail
(dont harcèlement et
discrimination)

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Promotion de la diversité
et de l'égalité
professionnelle

Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Ancrage territorial
et empreinte sociétale

Tous les 10 engagements.

Relation client /
adhérent

NA

Produits et services
responsables

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Protection et usage
des données
personnelles

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
- Veiller à ce qu'elles ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Respect des droits
des patients et usagers

Veiller à ce qu'elles ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Gouvernance
responsable

Tous les 10 engagements.

Éthique des affaires

Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Investissements
responsables

Tous les 10 engagements.

Impacts
environnementaux

- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

* (y compris indicateurs clés de performance)

COMMENT LE GROUPE VYV CONTRIBUE-T'IL AUX ENGAGEMENTS DU GLOBAL COMPACT ?

ODD ADRESSÉS

DÉTAIL DES ACTIONS ET RÉSULTATS*

Au travers du développement des compétences et des talents de tous ses salariés, le Groupe VYV contribue à les préparer à leurs futurs métiers et ainsi à réduire les risques de discrimination dont ils pourraient faire l'objet à l'avenir.



DPEF p26

Le Groupe VYV est attentif à déployer de nombreuses actions en faveur de la qualité de vie au travail de ses salariés et à éliminer toutes pratiques de harcèlement et de discrimination.



DPEF p29

En accord avec ses valeurs mutualistes, le Groupe VYV déploie de nombreuses actions visant à lutter contre toutes les formes de discrimination, à promouvoir la parité et l'emploi des personnes en situation de handicap.



DPEF p28

Au travers de sa politique d'achats responsables et de son organisation territoriale valorisant l'engagement de ses élus dans de nombreuses actions militantes organisées au niveau local (souvent en partenariat avec d'autres acteurs), le Groupe VYV contribue à promouvoir directement ou indirectement tous les différents engagements du Global Compact.



DPEF p32

NA



DPEF p23

Au travers de ses offres d'assurance, de soins et de services, de ses actions de prévention et de son action sociale accessible au plus grand nombre, le Groupe VYV contribue aux droits, au bien-être et à l'émancipation de tous, notamment des plus fragiles.



DPEF p19

Le Groupe VYV, fermement attaché à l'éthique mutualiste et en réponse aux exigences réglementaires en matière de protection des données (RGPD), déploie différentes politiques, procédures et processus destinés à encadrer les traitements de données à caractère personnel et à protéger ainsi la vie privée de ses salariés, adhérents et patients.



DPEF p16

Dans ses activités de soins et de services, le Groupe VYV, en conformité avec ses valeurs mutualistes et ses obligations réglementaires met en place des politiques et bonnes pratiques en matière de qualité, de sécurité des soins et d'association des patients et résidents à leur parcours de soins (« démocratie sanitaire »).



DPEF p25

Au travers des actions prises pour assurer une bonne représentativité de sa gouvernance, un niveau de formation élevé de ses dirigeants élus et la vitalité de sa vie démocratique, le Groupe VYV s'assure que ses valeurs mutualistes sont bien intégrées dans toutes les prises de décision de l'entreprise et qu'ainsi, à un niveau stratégique, les 10 engagements du Global Compact sont respectés.



DPEF p11

En accord avec son éthique mutualiste et dans le cadre de ses obligations réglementaires, la fonction clé conformité du Groupe VYV déploie des politiques visant à prévenir les pratiques de corruption, à lutter contre la fraude interne, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.



DPEF p15

Dans le cadre du déploiement progressif de pratiques et politiques en matière d'investissement responsable, le Groupe VYV est attentif à intégrer les différents enjeux couverts par les 10 engagements du Global Compact dans une part significative de sa gestion d'actifs.



DPEF p17

Si le groupe VYV, suite à l'analyse de ses principaux risques extra-financiers, n'a pas considéré les risques environnementaux liés à ses activités comme les plus significatifs, il choisit néanmoins de travailler à la réduction de ses impacts et s'engage à une communication transparente sur ces aspects en conformité avec son engagement dans le Global Compact.



DPEF p34

Conception et réalisation : Lonsdale

Crédit : GettyImages

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe
soumise aux dispositions du Code de la mutualité,
immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro
Siren 532 661 832 numérop LEI 969500E016R1LLI4UF62

Siège social : Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15.

www.groupe-vyv.fr

**CONTACT POUR EN SAVOIR
PLUS ET AGIR ENSEMBLE**
developpementdurable@groupe-VYV.fr

